

**L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février**

Le Conseil d'Administration du CIAS dûment convoqué, s'est réuni à 09h30 sous la présidence de Madame Catherine JACQUOT.

**Objet : vote de l'affectation des résultats 2025**

Nombre de membres en exercice : 19

Date de convocation : 16/02/2026

11 PRÉSENTS (ES) : BRUN F ; CHAPELLE D ; CHALEAT R ; CONVERT C ; GARCIAZ J ; GAUCHER M ; GEAY MC ; GRANJEON S ; JACQUOT C ; JAUFFRET P ; MOULINS DAUVILLIERS G ;

7 ABSENTS EXCUSE (EE) : CAILLET C ; BASSET C ; ECHALIE R ; D'HEROUVILLE C ; LAGRANGE C ; MANTONNIER N ; SERRET J

0 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

A été élu secrétaire de séance : Catherine JACQUOT

Mme La vice – présidente s'étant retirée,

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil d'Administration après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (C.F.U.).

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du C.F.U., le Conseil d'Administration peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du C.F.U., procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Compte tenu de l'impossibilité de disposer du CFU à ce jour,

Les résultats de l'exercice 2025 se décomposent comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025- Budget CIAS						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés (01)	-	220 490,87		-		220 490,87
Opérations de l'exercice	224 106,06	224 106,06	1 000,00	431,28	225 106,06	224 537,34
<b>Total cumulé</b>	<b>224 106,06</b>	<b>444 596,93</b>	<b>1 000,00</b>	<b>431,28</b>	<b>225 106,06</b>	<b>445 028,21</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		-	-	<b>568,72</b>		<b>219 922,15</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>220 490,87</b>	-	<b>568,72</b>		<b>219 922,15</b>
besoin de financement de la section d'investissement			a)	<b>568,72</b>	euros	
Restes à réaliser				1 000,00	euros	
Besoin de financement au titre des R.A.R.			b)	-	1 000,00	euros
Besoins de financement au titre des opérations diverses			c)		(rep/provision)	
Besoin de financement global			(a+b+c)	-	<b>431,28</b>	euros
<b>Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de</b>					au compte 1068(excédents de fonctionnement capitalisés)	
				<b>220 490,87</b>	au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté)	

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration du CIAS :**

- **Constate et approuve par anticipation les résultats de l'exercice 2025**
- **Adopte, pour le budget 2026, la reprise anticipée des résultats ci-dessus et valide les reports comme exposés**
- **Précise que si le C.F.U. venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le conseil d'administration devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du C.F.U.,**

**Le Président, Jean SERRET**



**L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février**

Le Conseil d'Administration du CIAS dûment convoqué, s'est réuni à 09h30 sous la présidence de Madame Catherine JACQUOT.

**Objet : vote du budget primitif 2026**

Nombre de membres en exercice : 19

Date de convocation : 16/02/2026

11 PRÉSENTS (ES) : BRUN F ; CHAPELLE D ; CHALEAT R ; CONVERT C ; GARCIAZ J ; GAUCHER M ; GEAY MC ; GRANJEON S ; JACQUOT C ; JAUFFRET P ; MOULINS DAUVILLIERS G ;

7 ABSENTS EXCUSE (EE) : CAILLET C ; BASSET C ; ECHALIE R ; D'HEROUVILLE C ; LAGRANGE C ; MANTONNIER N ; SERRET J

0 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

A été élu secrétaire de séance : Catherine JACQUOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2026 transmis avec la convocation au Conseil d'administration, et joint à la présente délibération,

**Après en avoir délibéré le Conseil d'administration adopte le budget primitif 2026 du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Val de Drôme, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-dessous :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>504 290.87</b>	<b>205 922.15</b>	<b>710 213.02</b>
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>283 800.00</b>	<b>205 490.87</b>	<b>489 290.87</b>
<b>RESTE A REALISER</b>		<b>1 000.00</b>	<b>1 000.00</b>
<b>REPORT ANTERIEUR</b>	<b>+220 490.87</b>	<b>- 568.72</b>	<b>219 922.15</b>

Le Président  Jean SERRET

**L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février**

Le Conseil d'Administration du CIAS dûment convoqué, s'est réuni à 09h30 sous la présidence de Madame Catherine JACQUOT.

**Objet : adhésion à l'UNCCAS**

Nombre de membres en exercice : 19

Date de convocation : 16/02/2026

11 PRÉSENTS (ES) : BRUN F ; CHAPELLE D ; CHALEAT R ; CONVERT C ; GARCIAZ J ; GAUCHER M ; GEAY MC ; GRANJEON S ; JACQUOT C ; JAUFFRET P ; MOULINS DAUVILLIERS G ;

7 ABSENTS EXCUSE (EE) : CAILLET C ; BASSET C ; ECHALIE R ; D'HEROUVILLE C ; LAGRANGE C ; MANTONNIER N ; SERRET J

0 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

A été élu secrétaire de séance : Catherine JACQUOT

Considérant l'intérêt du CIAS d'adhérer à cette association loi 1901 compte tenu de ses missions qui sont la représentation des élus, l'information et la formation des élus et techniciens, et l'animation de réseau,

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration propose :**

- **D'adhérer à l'Union Nationale des CCAS/CIAS**
- **De régler la somme de 1177.07 concernant l'adhésion à l'UNCCAS et l'abonnement à ACTES.**

**Le Président, Jean SERRET**

